

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DJS 217 Subvention (2.000 euros) à l'association Groupe Amical Sportif de Clignancourt au titre de la jeunesse (18e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'association Groupe Amical Sportif de Clignancourt ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Groupe Amical Sportif de Clignancourt (496 / 2017_06712), domiciliée 140, rue de Clignancourt (18e), pour son projet « Accueil de loisirs du GAC ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO